

# La Révolte

N°77  
Février 2022

«Le seul moyen d'affronter un monde sans liberté est de devenir si absolument libre qu'on fasse de sa propre existence un acte de révolte.» Albert Camus

**PROPRIÉTÉ  
PRIVÉE  
VOIE SANS ISSUE**

Depuis le début du mois de janvier, les heurts avec la police se multiplient dans les quartiers « sensibles » de l'Ousse des Bois et de Saragosse à Pau. Et, comme à l'accoutumé, la presse locale donne la version policière, appuyée par une suite de personnages institutionnels (préfet, élus, procureur...) sans effectuer un travail d'enquête pour connaître les raisons de la colère. Ainsi, sous prétexte de ne pas cautionner la violence, les individus impliqués nous apparaissent comme des forcenés muets par une « haine anti-flic » apparemment gratuite.

Sans préjuger des motivations à l'origine de ces actes, cette présentation médiatique est choquante. Choquante parce qu'elle méprise les plus élémentaires règles de la déontologie journalistique et parce qu'elle ne peut qu'attiser les haines. Haine des braves citoyens envers les jeunes des cités, car il n'y a rien de plus effrayant que la violence gratuite et la peur engendre la haine ; haine de tous les jeunes de ces quartiers, pointés du doigt, qui ne peuvent que se sentir stigmatisés et constater à quel point leur avis est négligé.

A l'heure où la campagne présidentielle ne nous propose que deux discours - celui des bénéficiaires du capitalisme triomphant et qui invoquent, insatiables, avides et avarés, toujours plus de mesures antisociales et l'autre qui pointe du doigt les pauvres parmi les pauvres, les faibles parmi les faibles, les plus précaires et les réfugiés, et les propose en victime expiatoire aux nostalgiques d'une France d'antan fantasmée - cette présentation des faits participe à cliver davantage encore la société et ne peut qu'attiser les violences, d'où elles viennent.

Et sans chercher à parler pour personne d'autre que soi-même, il est urgent de rappeler que la principale préoccupation des Français, la question sociale, est la grande absente des débats politiques. D'aucuns s'étonnent ou s'inquiètent des taux records d'abstentions enregistrés par les sondages sur les intentions de vote. Mais quoi de plus normal ? Alors que la pandémie a été l'occasion pour les plus riches de s'enrichir encore davantage, au détriment de tous les autres, et que l'on apprend que les 5 Français les plus riches possèdent autant que les 40% les plus pauvres, l'alternative politique que l'on nous propose est de choisir entre la poursuite de la voie ultralibérale avec le gouvernement le plus liberticide et répressif que la V<sup>e</sup> République ait connu depuis la guerre d'Algérie et un Etat autoritaire à la Poutine ou à la Trump qui nous promet également la mort de nos libertés et la misère, dans un climat de haine de l'autre et de repli identitaire mortifère.

Enfin quelques-uns - encore ! Mais pour combien de temps ? - persistent à déplorer la division de la gauche et d'expliquer ainsi son naufrage, sans vouloir comprendre que si la gauche est divisée et incapable de convaincre, c'est parce qu'elle n'a plus de projet depuis qu'elle a admis la propriété privée des moyens de production. Elle a échoué et son échec nous montre à quel point il est vain de chercher à réformer le système de l'intérieur.

Les abstentionnistes sont nombreux parce qu'ils ne croient plus aux belles promesses et ne voient pas quelles solutions à leurs problèmes peuvent être apportées dans le cadre du système. Quelles solutions d'avenir sérieuses, sont-elles proposées à ces jeunes des banlieues qui connaissent l'exclusion ? A cette France des petites villes et des campagnes, peuplées de petits retraités, d'employés, d'ouvriers et de précaires, qui finance les politiques publiques qui ne sont faites que pour les métropoles, et d'entre elles pour les plus riches de leurs résidents, qui voit son pouvoir d'achat s'amoinrir, ses services publics disparaître, son avenir s'assombrir et qui constitue pourtant 60% de la population ? A celles et ceux qui voient l'urgence climatique et la compare aux propositions des écologistes ? Et quelles solutions proposées aux salariés d'Eaton de Serres-Castet qui vont se retrouver au chômage parce que l'entreprise a décidé de délocaliser ?

Tout ça n'est pas sérieux et, pourtant, ça n'est pas drôle.

## Maisons de retraite et EHPAD : Un scandale permanent

Avant de revenir sur les histoires qui ont remué le milieu fin janvier et sur la dénonciation du fonctionnement des maisons de retraite et EHPAD, nous vous proposons de rediffuser une partie d'un article publié par la CNT il y a plus de 10 ans en 2009...

La revue « 60 millions de consommateurs » publiait un dossier sur les maisons de retraite. Son titre ? « Le scandale ». Un mot qui n'a pas fini de revenir chaque fois qu'il est question du sujet. Face à l'émotion du public devant ce « monde hermétique, ..., où trop souvent le seul objectif est l'appât du gain », on nous en promet des choses ! Pas sur le fond, car les responsables de notre société, basée sur la ségrégation, n'envisagent nullement de mettre en place d'autres modes de vie plus humains pour les personnes âgées. Mais, sur la forme : « On va moraliser les maisons de retraite » devient le leitmotiv des pouvoirs publics. Vingt ans après, ça continue, pas en mieux, sinon en pire ! Entre temps, des dossiers, des émissions, des bouquins, des témoignages, des réunions de concertation, des formations, des rapports... ce n'est pas ça qui a réellement manqué. Prenons quelques exemples chez des gens peu suspects de sympathies anar. Après la canicule, dont la gestion lamentable constitue encore un crime d'Etat, Le Figaro, journal hautement sarkozyste écrivait sous le titre « Maisons de retraite : le scandale continue » : « Plus de 4 600 des 15 000 victimes de l'été dernier ont trouvé la mort dans ces établissements censés les protéger. » Comme « protection », en effet, on fait mieux... Coupable d'avoir laissé crever de déshydratation 15 000 personnes âgées, le gouvernement renouvelle ses promesses, avec, cette fois-ci, à la clef, une idée « lumineuse » : la création d'une nouvelle taxe, la fameuse journée dite de solidarité, qui devait - promis, juré - améliorer définitivement le sort de nos vieux.

**CNT-AIT 3, rue de Boyrie - Pau [www.cnt-ait-pau.fr](http://www.cnt-ait-pau.fr)**

Résultat : nous, on paye ; eux, ils n'ont toujours rien vu. Et tout a continué comme avant. Autre exemple entre mille : en 2007, Zone Interdite (M6) diffusait le documentaire : « Héritages détournés, maisons de retraite sans scrupule : le scandale des personnes âgées maltraitées ». Résumé de la présentation de cette émission : « Des témoignages accablants. Vexations, privations, méchancetés. Au banc des accusés, les conditions de travail : moyens insuffisants, absence de contrôle, manque de personnel qualifié ... dans cet univers caché où règne la loi du silence. » En 2008, d'autres émissions télé à forte audience faisaient le même constat (« Maisons de retraite, du scandale à l'espoir », sachant que « l'espoir » apparaissait bien lointain...). Ceux qui voudraient, en 2022, montrer de nouvelles images ne manqueront pas de matière ! En effet, si les conditions de vie sont variables d'une maison à l'autre, il ne faut pas « gratter » beaucoup pour avoir des détails honteux ! Il suffit d'interroger les familles... à distance, à cause de la loi du silence : certaines maisons menacent de renvoyer un pensionnaire si la famille se montre trop loquace... Cela ne suffit pas à faire taire les témoins, même s'ils sont obligés de se réfugier dans l'anonymat.

La raison de cette maltraitance institutionnelle est évidente et bien connue, « ... le seul objectif est l'appât du gain ». D'où les tarifications exorbitantes. C'est facile : l'incurie des politiciens face au vieillissement de la population (un phénomène pourtant hautement prévisible) a créé la pénurie. Résultat, le taux d'occupation des maisons de retraite atteint les 98 % et il y a des listes d'attente ! D'où aussi la réduction « des coûts de production » et avant tout, la compression des frais de personnel, et donc un sous-effectif constant et une sous-qualification. Sans oublier les petits bénéfices : on rogne sur la qualité des repas, le chauffage, la literie... quant aux sorties et distractions, et même à la véritable rééducation fonctionnelle au quotidien, elles fondent comme neige au soleil. Jean Charles Escribano, auteur de « On achève bien nos vieux » et réputé bon connaisseur de la question, donnait des chiffres très intéressants dans une interview au « Mensuel de l'Université ». Il reprend une déclaration du président de l'Association des maisons de repos belges : dans ce pays, il y a en moyenne un professionnel par personne âgée (contre un pour deux personnes âgées en France). Et pourtant, le tarif de base est pour les familles de l'ordre de 1 300 euros par mois, contre plus de 2 300 euros en France (sommés auxquelles il convient d'ajouter, dans les deux cas, des financements publics de même nature). Or, Le coût de la vie en Belgique et en France est du même ordre. La différence ne doit pas être perdue pour tout le monde...

L'organisation de la maltraitance : Effectivement, la norme pour pouvoir s'occuper d'une population de personnes âgées dont une forte proportion est grabataire, c'est un salarié pour une personne (de façon à couvrir les besoins jours et nuit à longueur d'année). En maintenant leurs personnels à mi-effectif, les maisons de retraite organisent la maltraitance institutionnelle : les personnels, malgré toute leur bonne volonté, n'ont pas d'autre choix que de travailler vite, très vite. On voudrait les pousser à commettre des erreurs, qu'on ne s'y prendrait pas autrement.

La maltraitance institutionnelle : les salariés en pâtissent aussi ! En sous-effectif constant, les personnels sont, ne serait-ce que de ce fait, profondément maltraités. Pas tous cependant. Il y a une notable exception : les directeurs. Ça montre, si besoin en était, l'intérêt que l'Etat porte à la sécurité des personnes âgées... A ce jour en effet, en pratique, n'importe qui peut diriger une maison de retraite. En février 2007, un décret a quand même été pris pour imposer aux directeurs un minimum de compétence, mais il leur laisse un délai de... presque 10 ans pour se mettre en conformité ! Mais pareille mansuétude ne s'applique pas aux salariées de base. Pour elles (ce sont essentiellement des femmes), les conditions sont extrêmement dures : travail de jour ou de nuit, les jours fériés aussi, ... au bon vouloir de l'employeur qui a toute facilité pour changer les plannings ; locaux inadaptés (d'où surcharge de travail) ; lits et matériel tout aussi inadaptés (d'où maladies musculo-tendineuses, sciatiques, ...), confrontation au vieillissement et à la mort sans soutien (d'où dépressions, anxiété)... et pression pour qu'elles fassent des actes techniques qu'elles n'ont pas le droit de faire (comme distribuer des médicaments pour des personnels de service), tout cela pour des salaires minables : SMIC horaire ou à peine plus (souvent, pour éviter les primes d'ancienneté, ces patrons de choc se débrouillent pour « faire partir » les salariées les plus anciennes). De plus ces véritables industries à forte rentabilité imposent souvent à leurs salariées des temps partiels, les condamnant à la précarité. Là ne s'arrêtent pas les pratiques maltraitantes : outre les changements d'horaires (ce qui est une bonne façon de pousser les employées à la démission), outre les primes « à la tête du client » et les plannings de même (application du fameux principe « Diviser pour régner ») beaucoup de maisons cherchent à faire porter le poids de la maltraitance institutionnelle sur leurs employées. Cette culpabilisation, assortie de la menace de licenciement et même de poursuites, est une épée de Damoclès sur leur tête. Sans compter les directions qui font un usage abusif des « mise à pieds »...

Autant de façons de harceler les salariés.

**Ta révolte sur notre blog:**

**<http://comitedelarevolte64.over-blog.com>**

## **Affaire Orpéa : ce qui explique les dérives dans les Ehpad privés à but lucratif**

**Dans son livre "Les Fossoyeurs", le journaliste Victor Castanet pointe les dysfonctionnements dangereux de certains établissements privés accueillant des personnes âgées. Certains d'entre eux peuvent profiter d'un système de financement complexe qu'ils réussissent à tourner à leur avantage.**

La déflagration est de taille. En pointant la maltraitance dans une maison de retraite du groupe privé lucratif Orpéa, le journaliste Victor Castanet pose en creux la question de la refonte du modèle du privé. Ce qui interroge principalement ce sont les financements accordés à ces structures, mais aussi les modalités de contrôle mises en place. Car si ces maisons de retraite sont à but lucratif, comme les deux autres acteurs du secteur, le public et le privé non lucratif (géré par des associations, des mutuelles...), elles bénéficient de financements publics. Pour bien comprendre ce qu'elles perçoivent et où il est possible de constater certaines dérives, rappelons d'abord que la tarification est divisée en trois sections : l'hébergement, la dépendance et le soin. La partie soins est prise en charge à 100 % par l'assurance maladie. Cela signifie donc que, même dans les établissements privés, les salaires des médecins coordonnateurs, des infirmiers et 70 % des salaires des aides-soignants sont payés par les finances publiques. Leur nombre est encadré par une logique comptable et déterminé en moyenne tous les cinq ans par le niveau de dépendance (mesuré par la grille AGGIR) et le besoin de soins des résidents en fonction de leur pathologie (mesuré par l'outil Pathos).

Voici comment les tarifs des Ehpad sont fixés : Plus un établissement accueille de personnes en grande dépendance au moment de l'évaluation par les outils tarifaires (AGGIR et Pathos), plus le budget alloué pour les soins sera important. Cette logique prévaut quel que soit le statut de l'établissement. "S'ils le souhaitent, les établissements privés à but lucratif peuvent décider d'embaucher plus de personnel soignant avec leur fond propre. « Mais j'ai rarement vu cette situation », constate un sociologue à l'université de Lille, auteur d'une thèse sur la tarification des Ehpad. "Dans des structures privées où le tarif mensuel peut parfois atteindre plusieurs milliers d'euros, je ne vois pas ce qui interdit un établissement d'utiliser des dépenses qu'il facture aux résidents pour faire du soin ou de la dépendance", illustre un acteur du secteur. On a là peut-être un premier effet pervers du système. Certains établissements profitent de ce financement public de soins et n'assurent que le strict minimum en la matière.

Autre niveau de la tarification de la dépendance, il s'agit de financer en partie l'aide aux actes du quotidien comme la prise de repas, le lever ou le coucher assurée par des aides-soignants. Cette prise en charge est cofinancée par l'Etat et les départements dans le cadre de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA). En fonction du niveau de revenu, certains résidents peuvent toutefois avoir un reste à charge. Les sommes versées à chaque Ehpad, variant d'un établissement à l'autre, font l'objet d'une tarification conjointe par les conseils départementaux et les Agences régionales de santé (ARS) concernés. Leurs calculs s'appuient souvent sur des "référentiels" de tarification composés par des indicateurs. Chaque établissement reçoit donc une enveloppe correspondant au niveau de dépendance de ses résidents qu'elle a déclaré. Ces montants sont donc réservés pour des besoins très spécifiques. Le hic, c'est que rien ne permet de contrôler a posteriori que l'Ehpad en question fournit bien les services pour lesquels il reçoit des financements.

Enfin, dernier poste tarifaire : l'hébergement. C'est ce tarif-là qui vous est facturé tous les mois lorsque vous entrez dans un Ehpad. Dans les établissements les plus onéreux, ce tarif peut atteindre plusieurs milliers d'euros (entre 6.500 et 12.000 euros dans l'Ehpad de Neuilly-sur-Seine cité en exemple dans le livre "Les Fossoyeurs"). Ce tarif prend en compte le logement, son entretien, la restauration... Dans le même établissement, le tarif peut varier en fonction de la taille du logement mais aussi des activités qui peuvent être choisies par le résident. Vous l'aurez compris, c'est donc sur ce poste que se fait l'essentiel des profits des résidences privées. Leurs tarifs sont totalement libres. D'autant que, contrairement au public et au privé non lucratif, ils n'ont aucune obligation de réserver des places aux bénéficiaires de l'aide sociale à l'hébergement (ASH). Et pour des raisons de rentabilité, ils font régulièrement l'impasse. Plusieurs acteurs du secteur encouragent pour qu'une réflexion soit menée sur ces places d'ASH et que le privé soit incité à en proposer plus dans ses établissements.

Autre écueil majeur de ce système, malgré les dotations publiques qu'ils reçoivent, ces établissements privés sont peu contrôlés par les Agences régionales de santé (ARS). Cette difficulté est loin d'être nouvelle et a déjà été pointée dans un rapport sur le grand âge de Dominique Libault, publié en 2019. Ce rapport proposait alors comme piste de dévolution de faire du département l'interlocuteur de gestion unique des établissements et de recentrer les compétences des ARS sur le pilotage de l'offre sanitaire mais aussi sur l'inspection et le contrôle. D'autres spécialistes vont plus loin en demandant que les contrôles soient réalisés par une autorité indépendante, par exemple le contrôleur général des lieux de privation de liberté. Des députés socialistes demandent aussi que les parlementaires puissent faire des visites imprévisibles dans ces établissements. L'objectif étant avant tout de rendre le secteur plus transparent.

Soyons surs que ces scandales reviendront encore régulièrement façon marronnier. A nous d'être vigilants et de protéger au mieux nos anciens, en espérant que quand arrivera notre tour on est des personnes compétentes pour nous accompagner.